

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 7 février 2019

**Présents** : M LOYER Gérard, Mme HAMEL Marie-Claude, Mme JOUENNE Joëlle, M. GARNIER Patrice, M. DANIEL Gilbert, M. ESNEU Gérard, Mme HAMEL Valérie, M. JAMES Philippe, M. MONIER Pierre, Mr ROCHEFORT Jean-Luc, M. THELLIER Roger, Mme PELE Marie, Mr GALOPIN Jacky, Mme SAVARIS Michèle, Mme CHERBONNEL Isabelle, Mr BERNARD Éric, Mme CHADUC Fabienne, M. GERARD Stéphane, Mme MOTTAIS Régine, Mr COUILLARD Marin, M. PICOT Xavier (Arrivé à 20H50), Mme GOBE Laetitia, M. PIEL Yves, Mme ROTH Nathalie, M. HESLOUIN Guillem, M. HAMON Yves, M. HAMEL René, M. DENOLLE Bruno, Mme VEILLARD Isabelle, Mme CHABLE Florence,

**Ayant donné pouvoir** :

Mme OLIVIER Linda ayant pouvoir à Mme Nathalie ROTH

**Absents excusés** : M. AMIOT Christophe, Mme GUESDON Laurence, M. LEBACHELEY Philippe, Mme LOYER Céline, M. VALLET Jérôme,

**Absents** : Mme BARBEDETTE Nadège, Mme BOISBUNON Isabelle, Mme CHARTRAIN Sylvie, M. DELAUNAY Stéphane, Mme DENOUAL Karine, Mme DESHAYES Marie-Agnès, M. HAMON Éric, Mme JAMONT Cécile, M. LEPELTIER Franck, M. MAZIER Ludovic, Mme MOHLI Anita, M. PICARD Christian, Mme SCHEITLER Annick, M. LAIR Daniel

Mme Régine MOTTAIS a été nommé(e) secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 14 janvier 2019 est adopté à l'unanimité

### Ordre du jour

#### **Admission en non-valeur -Créances éteintes – location d'un logement**

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'admission en non-valeur présentée par le Centre des Finances publiques de ST HILAIRE – ISIGNY concernant des créances irrécouvrables d'un locataire d'un logement communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'admission en non-valeur d'un montant 3 937.73 € relative aux loyers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2018. Compte tenu de la commission de surendettement, cette somme sera imputée sur le budget communal à l'article c/6542, créance éteinte.

#### **Demande de subvention pour sorties pédagogiques – Ecole LECROISEY de ST HILAIRE DU HARCOUET**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une aide financière de 24 € (2 jours x 2 élèves x 6 €) pour un projet de classe de voile du 27 juin au 28 juin 2019 pour la classe de CM2 de l'école Lecroisey. 2 élèves de GRANDPARIGNY sont concernés.

### **Contrat d'entretien des installations des cloches et horloges des 4 Eglises**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis présenté l'entreprise BIARD – ROY, entreprise spécialisée dans l'entretien des cloches et horloges des Eglises pour un montant de 640.00 € HT. Cette prestation comprend une visite par an, la révision complète et d'entretien des installations de nos 4 Eglises.

### **Subventions annuelles aux associations**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'état des demandes de subventions aux associations.

Il rappelle que suite à la création de la communauté d'agglomération, chaque subvention versée aux différentes associations par l'ex-Communauté de Communes de ST HILAIRE DU HARCOUET est reprise par la commune, le montant total de ces subventions est compensé par la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées)

Il rappelle que le conseil municipal en 2018 a bonifié les associations sportives du secteur qui favorisent les jeunes à pratiquer une activité sportive. !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Après en avoir délibéré, le Conseil arrête comme suit la liste des subventions qui seront versées aux associations pour l'exercice 2019

### **Délibération décidant la création d'un poste de d'Adjoint technique territorial**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 8/35<sup>ème</sup> avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Ce poste remplace un contrat pour une personne qui travaille actuellement pour notre commune.

La création de ce poste est devenue nécessaire suite au contrat d'accroissement des tâches qui incombent à l'administration municipale

### **Rue des Ecoles – Autorisation de signature des marchés**

VU la consultation d'entreprises publié sur la plateforme de la centrale des marchés le 19 décembre 2018 pour les travaux d'aménagement : d'une allée partagée, parking et parvis de la salle culturelle

Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres du 21 janvier et 4 février 2019, et le rapport d'analyse du Cabinet DROUET, maître d'œuvre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'attribuer les marchés aux entreprises mieux disantes à savoir
- Lot 1 – Entreprise PIGEON TP NORMANDIE/TPB DU L'OIR pour un montant de 291 587.76 HT soit 349 905.32 € TTC sans variante

- Lot 2 – Entreprise STYLROC pour un montant de 30 620€ HT soit 36 744 € TTC avec la variante.

### **Rue des Ecoles - Mission Sécurité Protection Santé (S.P.S) – Devis**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis moins disant présenté par M. BAGOT pour un montant de 1 130.00 € HT soit 1 356.00 € TTC

.

### **PLUI – Plan Local Urbanisme Intercommunal**

Monsieur le Maire informe les conseillers sur l'évolution du PLUI. Le Conseil d'Agglomération a délibéré favorablement le jeudi 31 janvier pour arrêter le PLUI de l'ex Communauté de Communes de ST HILAIRE DU HARCOUET. C'est le résultat de 4 années de travail commencé par l'ex CDC de ST HILAIRE. Une commission a été mise en place avec un représentant de l'agriculture (M. RICHARD Serge), de nombreuses réunions ont été nécessaires. M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier.

C'est un bon travail qui a été effectué, ceci a été reconnu par l'agglomération.

Pour information, quelques tableaux ont été présentés ainsi que les plans de chaque commune. Nous aurons l'obligation de délibérer en conseil municipal sur le règlement et les plans concernant les 4 communes déléguées.

Monsieur le Maire remercie Pierre, Régine, Marie et Patrice pour la qualité du bulletin municipal.